Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 44 (1936)

Heft: 7

Artikel: En vue de la collecte du 1er août 1936

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973308

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dazu die Hilfe der Gemeinden und der übrigen staatlichen Organe und Tuberkuloseinstitutionen sichern kann, wenn die eigenen finanziellen Mittel es nicht gestatten würden.

Dort wiederum muss eine Hausdesinfektion durchgeführt oder eine
Wohnungsänderung angeordnet werden.
Diese grosse und verantwortungsvolle
und nicht immer dankend anerkannte
Aufgabe muss von unsern Fürsorgestellen und Dispensarien durchgeführt werden. Wenn wir uns vorstellen,
dass alle diese Institutionen sich mit
50'000 Personen jährlich zu befassen
haben, so verstehen wir, welche gewal-

tige Aufgabe ihrer harrt und welche enormen finanziellen Mittel dieser Kampf benötigt. Nur für Sanatoriumsaufenthalt für Einheimische müssen mindestens 4 Millionen Franken aufgebracht werden. Umso notwendiger sind die durch das erwähnte Bundesgesetz vorgesehenen Bundesgelder, die leider infolge der gegenwärtigen Krisenzeit immer mehr sich mindern.

Daher möge ein jeder von ganzem Herzen am 1. August mithelfen, sein Scherflein beizutragen zur Unterstützung des Kampfes gegen diese Seuche, die immer noch viel zu viele Opfer in unserem Lande fordert. Helft alle mit! Dr. Sch.

En vue de la collecte du 1er août 1936.

La lutte contre la tuberculose, cette maladie sociale si répandue dans notre pays, tend à préserver d'une contamination les individus sains, à guérir ceux qui en sont atteints et à faciliter l'existence aux personnes que cette affection a physiquement diminués.

Cette campagne, entreprise chez nous il y a plus de 25 ans, a eu pour effet de diminuer de moitié la mortalité par tuberculose dans nos cantons, mais nous sommes loin d'avoir jugulé la maladie qui — aujourd'hui encore — cause la mort de plus de 4000 personnes en Suisse, chaque année, tandis qu'on peut estimer à près de 50'000 le nombre des malades tuberculeux qui ont absolument besoin d'être soignés et surveillés. Or, ces soins imposent aux intéressés des cures longues et coûteuses pendant lesquelles ils ne peuvent travailler, ce qui représente une perte annuelle d'au moins cent millions de francs, et ces soins obligent aussi notre petit pays de consacrer environ 18 millions de francs à la campagne antituberculeuse. Ces quelques chiffres démontrent clairement la nécessité impérieuse de poursuivre une lutte systématique contre un fléau social encore si répandu.

En présence des ravages causés dans le corps humain et plus spécialement dans les poumons, le traitement de la tuberculose s'est imposé à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la santé publique, et il a provoqué il y a quelque quarante ans la création de nombreux sanatoriums. Il a été démontré cependant que la lutte entreprise en vue d'extirper la tuberculose de notre pays, ne devait pas consister seulement dans le traitement des tuberculeux, mais que des mesures préventives permettraient seules de se rendre maître d'un mal si répandu. Cette nécessité d'attaquer le fléau dans ses racines a provoqué la fondation des ligues contre la tuberculose avec Teurs dispensaires et leurs

infirmières-visiteuses dont les tâches consistent à dépister et à enrayer les foyers d'infection, afin d'empêcher les gens de devenir des victimes de la tuber-culose. Cette organisation créée au début de ce siècle, a été couronnée par l'adoption, en 1928, de la loi fédérale contre la tuberculose.

Dans tous les pays civilisés, les ligues et les dispensaires sont considérés aujourd'hui comme les pivots de la campagne entreprise contre le fléau social de la tuberculose, et ces organisations, avec leurs médecins, leurs infirmières-visiteuses, les installations multiples qui en dépendent, sont devenues les centres auxquels s'adressent les poitrinaires et les personnes atteintes d'affections dues au bacille de Koch.

Ici c'est un tousseur qui doit être placé à l'altitude pendant de longs mois, puis un malade qui rentre du sanatorium mais qui doit être aidé et suivi longtemps encore; ailleurs c'est une famille qui, exposée à la contagion d'un de ses membres, doit être surveillée et secourue; là c'est une désinfection qui s'impose ou bien un changement de logement, ou encore le placement d'un tousseur dangereux pour son entourage et qui doit être écarté. Plus loin, en présence d'enfants sous-alimentés, il est nécessaire de prévoir une nourriture suffisante pour une famille indigente, etc. etc. Tout ce travail minutieux d'information, d'examen de cas multiples qui se présentent et d'interventions nécessaires qui doivent trouver une solution prophylactique et presque toujours nouvelle, est confié aux ligues, aux dispensaires, aux infirmières-sociales dont la tâche est immense.

De cette lutte quotidienne entreprise

par nos œuvres antituberculeuses, nous n'avons sorti que quelques exemples pour faire comprendre le rôle joué par ces institutions. C'est un travail de longue haleine qui se heurte trop souvent à l'indifférence des intéressés, à l'incompréhension de tant de familles qui, se soumettant à ce qu'elles appellent le «destin», voient mourir l'un après l'autre leurs enfants, ne se rallient qu'avec peine aux mesures collectives et personnelles de prévoyance. — Ecarter les possibilités de contagion, fortifier la santé des menacés, guérir les tuberculeux qui infectent leur entourage ou les rendre inoffensifs en les empêchant de nuire, tels sont les buts que poursuivent infatigablement les œuvres antituberculeuses de notre pays. Qu'on veuille bien se représenter l'étendue de ces tâches, alors qu'on sait que nos institutions antituberculeuses ont à surveiller, à conseiller et à secourir quelque 50'000 personnes chaque année.

Les dépenses occasionnées par ce travail sont énormes. Sait-on que le seul placement des malades ou des menacés entraîne des frais de l'ordre de quatremillions de francs par an?! Sans l'aide financière de la Confédération, nos organisations n'y pourraient pas suffire, ... d'autant moins que leurs ressources, en ce temps de crise économique intense, diminuent de mois en mois.

A l'occasion du 1er août et de la collecte nationale organisée en faveur de la lutte contre le fléau de la tuberculose, que chacun ait à cœur de venir en aide à la campagne menée avec efficacité — mais toujours nécessaire — contre un mal qui fait encore trop de ravages et qui cause trop de morts dans notre patrie! Dr de M.